



COMMUNIQUE POUR LA FPH

APPEL A LA GREVE POUR LE 22 MAI 2018

Faisant le constat de la teneur et l'objet des discussions que le Gouvernement consent à tenir avec les organisations syndicales représentatives de la Fonction Publique, l'UNSA Santé Sociaux a décidé d'appeler à la grève le 22 mai 2018 sur la base des revendications suivantes :

NOUS EXIGEONS LE MAINTIEN DANS LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE DES CHS-CT DANS LEUR FORME ACTUELLE COMME LE PREVOIT L'ORDONNANCE DU 23 SEPTEMBRE 2017

Il est totalement inacceptable de fusionner les instances CTE et CHS-CT : même si les ordres du jour de ces deux instances peuvent se rapporter aux mêmes sujets, ils sont abordés sous des angles différents et mobilisent des compétences différentes. Le document sur l'évolution récente des conditions de travail, publié par la DARES en décembre 2017 prouve que les fonctionnaires, et plus particulièrement les agents de la FPH sont exposés plus que tous autres aux risques professionnels. Ce seul fait est pour nous suffisant pour justifier le maintien de ces deux instances avec leurs compétences et leurs moyens.

NOUS REJETONS LE DEVELOPPEMENT DE LA PRECARISATION DES EMPLOIS

Dans la Fonction Publique Hospitalière, nous expérimentons depuis plusieurs années le recours massif aux contractuels. Nous pouvons en faire le bilan et affirmer que cette politique n'a d'autre objectif que d'utiliser la précarité en tant que variable d'ajustement budgétaire. Nous rejetons cette politique et rappelons notre attachement au statut de fonctionnaire, garant d'une Fonction Publique de qualité.

NOUS REJETONS LA POLITIQUE DE REMUNERATION AU MERITE

Concernant la rémunération des agents publics nous confirmons l'enjeu d'attractivité que porte la politique salariale de l'Etat. Nous en voulons pour preuve les nombreux postes restant vacants dans la Fonction Publique Hospitalière car trop faiblement rémunérés.

Le travail des agents et les qualifications doivent être reconnus par une juste rémunération.

La priorité que nous revendiquons est de repositionner immédiatement, les grilles de rémunération de la Fonction Publique Hospitalière.